



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

Rapport annuel 2026
Exercice clos le 31 décembre 2025

AXA Asie Actions

SOMMAIRE

Rapport de gestion du fonds

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Bilan au 31/12/2025 et au 31/12/2024

Actif

Passif

Compte de résultat au 31/12/2025 et au 31/12/2024

Annexe

Règles et méthodes comptables au 31/12/2025

Evolution de l'actif net de l'OPC

Complément d'information au 31/12/2025

Rapport de gestion

Forme juridique

FCP

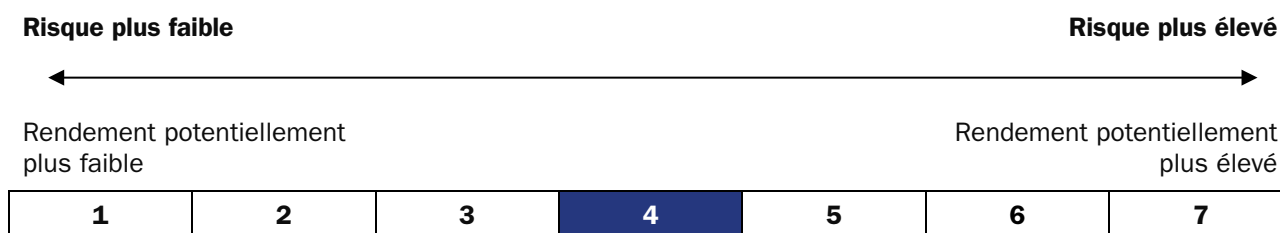
Objectif de gestion

L'objectif de l'OPCVM est la recherche d'une appréciation du capital sur le long terme en investissant dans des valeurs qui réalisent une large proportion de leurs activités ou dont le siège social est situé dans des pays membres de l'indice de référence.

Indicateur de référence

L'indice MSCI All Country Far East Net Total Return, dividendes réinvestis est un indice boursier compilé par Morgan Stanley Capital International composé d'actions de grandes et moyennes capitalisations négociées sur les marchés développés et émergents des pays asiatiques sans couvrir cependant la totalité de la zone Asie, mais davantage l'Extrême-Orient. La composition de l'indice est disponible sur le site: www.msci.com. La gestion de l'OPCVM n'étant pas indiciaire, sa performance pourra s'éloigner de son indice de référence.

Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Cela indique que les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situeraient à un niveau moyen. La catégorie de risque associée à ce produit a été déterminée sur la base de résultats passés, elle n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

D'autres risques non repris dans l'Indicateur synthétique de risque peuvent être matériellement pertinents, tel que le risque de dérivés, risque de contrepartie, risque de modèle. Pour plus d'information, veuillez vous référer au prospectus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque global et mesure d'évaluation de la sensibilité du portefeuille aux risques

La méthode de calcul choisie pour mesurer le risque global de l'OPC est la méthode du calcul de l'engagement telle que prévue aux termes de l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers n°2011-15 relative aux modalités de calcul du risque global des OPCVM et des FIA agréés.

Certaines limites de risque fixées par le gestionnaire ont été dépassées de manière ponctuelle sans toutefois induire d'impact négatif matériel pour le portefeuille géré. Les mesures correctrices nécessaires ont été entreprises par la gestion, lorsque cela a été nécessaire, afin de revenir dans les niveaux de risques acceptables par le gestionnaire.

Commentaire de gestion

Le portefeuille s'est apprécié et a devancé son indice de référence sur l'année passée avant déduction des frais, mais l'a sous-performé après déduction des frais. Le portefeuille a bénéficié du rebond des facteurs « Value » et Momentum » dans la région.

Le positionnement sectoriel actif a nui à la performance sur la période. Les allocations actives aux secteurs des biens de consommation de base, des technologies de l'information, de l'immobilier, des services aux collectivités et des valeurs financières ont été payantes, tandis que celles aux secteurs des services de communication, de la santé, de la consommation cyclique et des valeurs industrielles ont nui à la performance.

La sélection de titres a porté ses fruits sur la période. La sélection de titres dans les secteurs des technologies de l'information, des matériaux, de la santé, de l'énergie, des valeurs industrielles et des services aux collectivités a stimulé la performance, tandis que celle dans les secteurs de la consommation cyclique, des valeurs financières, des services de communication et des biens de consommation de base a eu une incidence négative. L'absence d'exposition à Keyence Corporation et les sous-pondérations de Recruit Holdings, Meituan et Samsung Electronics ont eu un impact positif sur la performance. Les surpondérations de SK Hynix, CMOC Group, Accton Technology et SK Square ont également apporté une contribution positive sur la période. En revanche, l'absence d'exposition à Tencent Holdings (pour des raisons d'ESG) et les sous-pondérations d'Alibaba Group, Advantest Corporation et SoftBank Group ont pesé sur la performance. La position hors indice dans Mitsubishi Motors et les surpondérations de Delta Electronics, Qfin Holdings et Daiichi Sankyo ont également eu un impact négatif sur la période.

Performance nette annuelle de AXA Asie Actions RC: 16,20%.

Performance nette annuelle de AXA Asie Actions RD: 15,99%.

Performance de l'indice de référence : 16,15%

Tableaux de principaux mouvements du portefeuille

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
JAPAN POST BANK CO L	368 418,32	486 441,83
SAMSUNG ELECTRONIC	291 823,55	382 525,97
TAIWAN SEMICON MAN T	81 683,76	557 293,58
SOMPO HOLDINGS INC	300 541,35	321 268,07
WUXI APPTEC CO LTD	328 174,84	223 363,56
XIAOMI CORP CLASS	184 285,55	347 759,15
DBS GROUP HLDGS SGD1	213 210,17	303 147,72
NTT INC	336 269,78	172 759,05
PING AN INSURANCE H	231 962,97	250 939,76
SBI HOLDINGS INC NPV	314 088,25	148 071,24

Les chiffres cités ont trait aux années et aux mois écoulés et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Technique de gestion efficace et instruments financiers dérivés

Conformément aux dispositions des articles 27 et 32 à la Position AMF n°2013-06 relative aux fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM, sont annexées au présent rapport, les informations relatives à l'exposition obtenue au travers de techniques de gestion efficace de portefeuille et au travers d'instruments financiers dérivés de l'OPCVM.

Techniques de gestion efficaces du portefeuille (art 27)	
Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficaces (Repo, Prêts/emprunts de titres, cessions temporaires)	Néant
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations de techniques de gestion efficaces du portefeuille	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Revenu brut reçu par l'OPCVM lié à ces opérations *	Néant
Coût et Frais directs et indirects supportés par l'OPCVM directement liés à ces opérations *	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	Néant

note1 * Les montants affichés représentent les revenus bruts ainsi que les coûts et frais liés aux opérations de techniques efficaces du portefeuille acquis au cours de l'exercice fiscal

Tableau relatif aux opérations sur les marchés dérivés (art 32)	
Exposition sous-jacente aux instruments financiers dérivés	Néant
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations sur les marchés dérivés	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	Néant

Emetteurs des valeurs reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille – concentration > 20% du total net de l'actif du fonds (art 40)		
Nom de l'émetteur	Montant (EUR)	Montant (en %)
Néant		
Total		

*Les émissions reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille sont toutes émises ou garanties par un Etat Membre de l'Union Européenne.

Exercice des droits de vote

Au cours de l'exercice écoulé, les décisions de vote ont été prises conformément à la politique de vote définie par AXA INVESTMENT MANAGERS et aux meilleures pratiques en place sur le plan national pour préserver l'intérêt des porteurs. L'entité se conformera à la politique du groupe BNPP Asset Management à partir de 2026 (Investir de manière durable - BNP Paribas Asset Management France).

Conformément aux dispositions de l'article D533-16-1 du Code monétaire et financier, un rapport dans lequel la Société de gestion de portefeuille rend compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote y est également disponible.

Information sur la rémunération

Conformément aux exigences de transparence sur la rémunération applicable aux sociétés de gestion de portefeuille, la présente section expose les éléments principaux des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre par AXA Investment Managers (ci-après "AXA IM"). AXA IM ayant fusionné au 31 décembre 2025 avec la

société BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding, la politique du Groupe BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT trouvera à s'appliquer en 2026.

Gouvernance

Pour l'exercice 2025, la Politique globale, validée et réexaminée annuellement par le Comité de rémunération d'AXA IM, a défini les principes de rémunération applicables à l'ensemble des entités du Groupe. Elle a tenu compte de la stratégie d'AXA IM, de ses objectifs, de sa tolérance au risque et des intérêts à long terme de ses clients, actionnaires et salariés. Dans la lignée des politiques et procédures de rémunération définies et validées au niveau du Groupe AXA IM, le Comité de rémunération a veillé à ce que la Politique globale de rémunération soit appliquée de manière cohérente et équitable au sein d'AXA IM et à ce qu'elle soit conforme aux réglementations et recommandations en vigueur en matière de rémunération.

L'évaluation centrale et indépendante de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération aux procédures et politiques adoptées par le Groupe AXA IM est effectuée par le Département de l'audit interne du Groupe AXA IM qui présente chaque année ses conclusions au Comité de rémunération d'AXA IM pour lui permettre d'effectuer ses diligences.

Ces conclusions n'ont fait état d'aucune remarque particulière au sujet de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération.

Le Comité de rémunération d'AXA IM a apporté quelques modifications à la Politique globale de rémunération.

Ces modifications portent principalement sur

- i. une actualisation de la politique de rémunération consécutivement au changement du Groupe Actionnaire (suppression de toute mention au Groupe AXA),
- ii. la suppression des actions de performance AXA IM (AXA IM PS) et la mise à jour du paragraphe relatif aux actions de performance pour notifier la vente définitive de toutes lesdites actions,
- iii. la mise à jour du dispositif d'«Incentive Long Terme Actionnaire AXA IM»,
- iv. la suppression de la mention relative à l'indicateur ESG dans le plan de rémunération différée (DIP) à attribuer en 2026,
- v. l'introduction d'une limite pour la rémunération variable de certains employés situés au Luxembourg conformément aux exigences réglementaires et
- vi. des mises à jour mineures.

Le résultat de l'examen annuel du Comité de rémunération d'AXA IM est présenté au Conseil d'administration d'AXA Investment Managers Paris ainsi que les modifications apportées à la Politique globale de rémunération.

Ces modifications portent principalement sur (i) des ajustements spécifiques à certaines entités du groupe AXA IM dont l'application des guidelines MIFID pour les entités pour lesquelles cela devenait nécessaire et (ii) des mises à jour mineures.

Éléments quantitatifs

Les données chiffrées fournies ci-après concernent AXA Investment Managers pour l'ensemble des filiales du Groupe AXA Investment Managers et tous types de véhicules d'investissement confondus au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les montants relatifs aux rémunérations se sont vu appliquer une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion du FCP.

Montant total des rémunérations versées et/ou attribuées à l'ensemble du personnel sur l'exercice clos au 31 décembre 2025 (1)	
Rémunérations fixes (2) (en milliers d'euros)	7,55
Rémunérations variables (3) (en milliers d'euros)	5,95
Nombre total d'employés (4)	2 854 dont 771 pour la société de gestion du FCP

Montant agrégé des rémunérations versées et/ou attribuées aux collaborateurs et autres cadres supérieurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des portefeuilles gérés (1)			
	Collaborateurs ayant un impact direct sur le profil de risque des véhicules d'investissement	Cadres de direction	Total
Rémunérations fixes et variables (en milliers d'euros) (2) (3)	2,96	1,94	4,89
Nombre d'employés concernés (5)	308 dont 116 pour la société de gestion du FCP	74 dont 17 pour la société de gestion du FCP	382 dont 133 pour la société de gestion du FCP

(1) Les informations sur la rémunération n'incluent pas les charges sociales, après application d'une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion du FCP.

(2) Les rémunérations fixes sont composées du salaire de base et de tous autres composants de rémunération fixe payés à l'ensemble du personnel d'AXA Investment Managers au 1er janvier 2025.

(3) Les rémunérations variables, composées d'éléments de salaires variables discrétionnaires, immédiats et différés, incluent :

- les montants attribués au titre de la performance de l'année précédente et entièrement versés sur l'exercice sous revue (rémunérations variables non différées),
- les montants attribués au titre de la performance des années précédentes et de l'exercice sous revue (rémunérations variables différées),
- et des intéressements à long terme mis en place par le Groupe AXA.

(4) Le nombre total d'employés correspond à l'effectif moyen incluant les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée et les conventions de stage au 31 décembre 2025.

(5) Le nombre total d'employés concernés correspond au nombre total d'employés concernés au sein Groupe AXA Investment Managers et au sein d'AXA REIM SGP au 1er janvier 2025.

Commissions

Les frais de transaction prélevés par le Dépositaire sont intégralement conservés par ce dernier.

Politique de sélection et d'exécution d'ordres

La Société de gestion de portefeuille a établi un document « Politique d'exécution » présentant sa politique d'exécution d'ordres, son suivi et sa communication ainsi que toute information appropriée sur les mesures raisonnables qu'elle prend en vue d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

Afin de rechercher le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres initiés par les gérants de portefeuille, la société de gestion a défini une politique de sélection et de suivi de ses intermédiaires et contreparties.

Cette politique vise à encadrer en particulier :

1. Le processus d'autorisation des intermédiaires/contreparties,
2. La façon dont les relations avec ces intermédiaires/contreparties sont suivies et contrôlées.

Ces intermédiaires et contreparties sont règlementairement tenus de nous offrir la meilleure exécution possible. La société de gestion contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en particulier, la qualité d'exécution des entités sélectionnées dans le cadre de cette politique.

En cas de délégation de la gestion par la société de gestion vers une autre entité, la politique d'exécution des ordres du délégataire s'appliquera.

La politique d'exécution des ordres de la Société de gestion de portefeuille et les rapports susmentionnés sont publiés sur le site Internet (<https://www.bnpparibas-am.com/fr-fr/>) sous la rubrique : « Mentions légales ».

Règlement Européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative au règlement européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »).

Taxonomie Européenne

La réglementation européenne dénommée « taxonomie européenne » dont l'objectif est d'harmoniser la classification des activités économiques durables est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Il s'agit d'un système de classification des activités économiques permettant d'identifier celles qui sont durables sur le plan environnemental, et couvrant six objectifs environnementaux : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et maritimes, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative au règlement européen SFDR susmentionné, incluant les informations relatives à la prise en compte par les investissements sous-jacents du produit financier des critères environnementaux de la taxonomie européenne.

Modifications intervenues

- La société AXA IM PARIS, société de gestion du FCP, a fusionné avec BNP Paribas Asset Management Europe, avec effet au 31 décembre 2025. AXA IM PARIS, ayant assuré son mandat de société de gestion de portefeuille pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le rapport reflète sa gestion au cours de cet exercice ;
- Changement de dénomination du commissaire aux comptes de votre Fonds, à savoir MAZARS en FORVIS MAZARS S.A ;
- Mise à jour annuelle du DIC ;
- Mise à jour du risque lié au modèle systématique et fondamental de l'expertise AXA IM Equity QI mentionné dans votre prospectus (rubrique "Pofil de risques") ;
- Mise à jour du wording lié à la détention de parts ou actions d'OPCs mentionné dans le prospectus en référence à la notion de groupe d'appartenance de la société de gestion. Il est désormais précisé que : " (...) Il peut s'agir d'OPC et fonds d'investissement gérés par la Société de Gestion ou par d'autres entités - appartenant ou non au même groupe que la Société de Gestion- y compris sociétés liées " ;
- Intégration du tabac dans la liste des exclusions sectorielles ;
- Changement de société de gestion au profit de BNP Paribas Asset Management Europe.

Modifications à intervenir

Néant.

Données relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR)

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (Règlement SFTR), les données relatives à l'utilisation des opérations de financement sur titres par la FCP sont annexées au présent rapport.

Autres informations

Le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE, adresse postale : Tour Majunga - La Défense 9 - 6, Place de la Pyramide – 92800 Puteaux.

Commissaire aux comptes : Forvis Mazars

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du Produit : AXA Asie Actions (le "Produit Financier") Identifiant d'entité juridique : 9695003SRWBKWNG38N21

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ OUI

- ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%
- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%

☒ ☐ NON

- ☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 46.78 % d'investissements durables
- ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social
- ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit financier a respecté les caractéristiques environnementales et sociales promues pour la période de référence en investissant dans des entreprises en tenant compte de leur

- Intensité carbone
- Intensité hydrique

Le Produit Financier a également promu d'autres caractéristiques environnementales et sociales spécifiques, principalement :

- La préservation du climat par le biais de politiques d'exclusion concernant les activités liées au charbon, au pétrole et au gaz
- La protection de l'écosystème et la prévention de la déforestation
- L'amélioration de la santé par le biais de l'exclusion du tabac
- Le droit du travail, les droits humains et sociaux, l'éthique des affaires, la lutte contre la corruption par le biais de l'exclusion des entreprises ne respectant pas les normes et standards internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les exclusions sectorielles d'AXA IM et les normes ESG ont été appliquées de manière contraignante à tout moment au cours de la période de référence
- La protection des droits de l'homme en évitant d'investir dans des obligations émises par des pays où les pires formes de violations des droits de l'homme sont observées.

Le Produit Financier n'a pas désigné d'indice de référence ESG pour promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la période de référence, la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité mentionnés ci-dessus :

Le produit financier a surperformé son score ESG par rapport à l'Indice de Référence au cours de la période de référence.

Indicateurs de durabilité	Valeur	Indice de Référence	Couverture
Intensité carbone	116.92 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million \$ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	153.64 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million \$ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	83.33 %
Intensité hydrique	1901.34 mille mètres cubes par million de dollars de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement)	9539.72 mille mètres cubes par million de dollars de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement)	100 %

N.B. : Les indicateurs de durabilité, ainsi que les indices de référence sont présentés sur la base d'une moyenne mensuelle des données disponibles sur la période de référence.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	Année	Valeur	Indice de Référence	Couverture
Intensité carbone	2024	137.89 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million \$ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	192.15 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million \$ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2	99.92 %
Intensité hydrique	2024	2712.37 mille mètres cubes par million de dollars de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement)	5358.52 mille mètres cubes par million de dollars de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement)	99.92 %
Intensité carbone	2023	142.18 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	258.28 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	100 %
Intensité hydrique	2023	4068.31 mille mètres cubes par million de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises	5557.16 mille mètres cubes par million de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises	100 %
Intensité carbone (Scopes 1 + 2)	2022	156.63 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	250.64 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains	99.7 %
Intensité hydrique	2022	8714.34 mille mètres cubes par million de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises	9977.98 mille mètres cubes par million de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises	99.7 %

N.B. : Les indicateurs de durabilité, ainsi que les indices de référence sont présentés sur la base d'une moyenne mensuelle des données disponibles sur la période de référence.

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Au cours de la période de référence, le Produit Financier a investi partiellement dans des instruments considérés comme des investissements durables ayant différents objectifs sociaux et environnementaux (sans limitation) en évaluant la contribution positive des sociétés bénéficiaires des investissements à travers l'une au moins des dimensions suivantes :

1. L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, qui sert de cadre de référence en retenant les entreprises qui contribuent positivement à au moins un ODD, par le biais soit des produits et services qu'elles offrent, soit de la manière dont elles exercent leurs activités (« opérations »). Pour être considérée comme un actif durable, une entreprise doit remplir les critères suivants :

a) le score ODD lié aux « produits et services » offerts par l'émetteur doit être égal ou supérieur à 2, ce qui signifie qu'au moins 20 % de leurs revenus proviennent d'une activité durable, ou

b) en adoptant une approche « best-in-universe » qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier, sans tenir compte de leur secteur d'activité, le score ODD des opérations de l'émetteur se classe dans les 2,5 % les meilleurs, sauf pour l'ODD 5 (égalité des sexes), l'ODD 8 (un travail décent), l'ODD 10 (inégalités réduites), l'ODD 12 (consommation et production durables) et l'ODD 16 (paix et justice) pour lesquels le score ODD de l'émetteur figure parmi les 5 % les meilleurs. Pour les ODD 5, 8, 10 et 16, le critère de sélectivité sur les « opérations » de l'émetteur est moins restrictif car ces ODD sont mieux appréhendés si l'on considère la manière dont l'émetteur exerce ses activités plutôt que les produits et services fournis par la société bénéficiaire des investissements. Il est également moins restrictif pour l'ODD 12, qui peut être

pris en compte par le biais des produits et services de la société bénéficiaire des investissements ou de la manière dont celle-ci exerce ses activités.

Les résultats quantitatifs sur la contribution aux ODD proviennent de fournisseurs de données externes et peuvent être complétés par une analyse qualitative dûment documentée effectuée par le Gestionnaire financier.

2. **L'intégration des émetteurs engagés dans un processus de transition solide**, cohérent avec l'ambition de la Commission européenne de contribuer au financement de la transition vers un monde limitant la hausse des températures à 1,5 °C, sur la base du cadre développé par l'initiative Science Based Targets, en retenant les entreprises ayant des objectifs scientifiques validés.

Le Produit Financier n'a pas pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Au cours de la période de référence, le principe de « Ne pas causer de préjudice important » pour les investissements durables réalisés par le produit financier a été atteint en n'investissant pas dans des entreprises répondant à au moins l'un des critères ci-dessous :

- L'émetteur a causé un préjudice important à l'un des ODD si l'un de ses scores ODD est inférieur à -5 d'après une base de données quantitative externe sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative », à moins que le score quantitatif ait été modifié par une évaluation qualitative.
- L'émetteur figurait sur les listes d'exclusions sectorielles et prévues par les normes ESG d'AXA IM qui prennent en compte, entre autres facteurs, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- L'émetteur avait une note ESG CCC (ou 1,43) ou inférieure selon la méthode de notation ESG d'AXA IM.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le Produit Financier a pris en considération les indicateurs concernant les principales incidences négatives (« PAI ») pour s'assurer que les investissements durables n'aient pas causé de préjudice important à d'autres objectifs de durabilité au titre du SFDR.

Les principales incidences négatives ont été atténuées par les politiques d'exclusion sectorielles et des normes ESG d'AXA IM (comme décrites dans l'annexe precontractuelle SFDR et qui ont été appliquées sur une base contraignante et continue par le Produit Financier), et en appliquant des filtres basés sur le score relatif à la contribution aux objectifs de développement durable des Nations unies.

Le cas échéant, les politiques d'actionnariat actif ont constitué un moyen supplémentaire d'atténuer les risques liés aux principales incidences négatives, grâce à un dialogue direct avec les entreprises sur les questions de durabilité et de gouvernance. Par le biais des activités d'engagement, le Produit Financier a utilisé son influence en tant qu'investisseur pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux inhérents à leur secteur, comme décrit ci-dessous.

Le vote aux assemblées générales a également été un élément important du dialogue avec les entreprises en portefeuille, afin de favoriser durablement la valeur à long terme des entreprises dans lesquelles le Produit Financier investit et d'atténuer les incidences négatives, comme décrit ci-dessous.

AXA IM utilise également le pilier ODD de son cadre d'investissement durable pour contrôler et prendre en compte les incidences négatives sur les facteurs de durabilité en excluant les sociétés bénéficiaires des investissements qui ont un score ODD inférieur à -5 (sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative »), à moins que le score quantitatif ait été modifié par une analyse qualitative dûment documentée par la recherche ESG et Impact d'AXA IM Core. Cette approche nous permet de garantir que les sociétés bénéficiaires des investissements ayant les incidences négatives les plus importantes sur un ODD quelconque ne sont pas considérées comme des investissements durables.

Le Produit Financier prend également en compte le PAI environnemental optionnel n° 6 « Utilisation et recyclage de l'eau » et le PAI social optionnel n° 15 « Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

Environnement :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique de risques climatiques Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2 (tCO2éq.)	Emissions de GES niveau 1: 720.204 Emissions de GES niveau 2: 348.945 Emissions de GES niveau 3: 9857.409 Emissions de GES niveau 1+2: 1069.148 Emissions totales de GES: 10851.817	Emissions de GES niveau 1: 99 Emissions de GES niveau 2: 99 Emissions de GES niveau 3: 88 Emissions de GES niveau 1+2: 99 Emissions totales de GES: 88	Emissions de GES niveau 1: 100 Emissions de GES niveau 2: 100 Emissions de GES niveau 3: 89 Emissions de GES niveau 1+2: 100 Emissions totales de GES: 89
	PAI 2 : Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis (tCO2éq./M€)	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 65.604 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 654.357	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 49 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 88	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 49 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 89

	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2eq./M€)	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 1352.658	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 88	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 89
Politique de risques climatiques	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % du total d'actifs sous gestion)	3.55	99	100
Politique de risques climatiques (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 69.27 Part de production d'énergie non renouvelable: 99.27	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 96 Part de production d'énergie non renouvelable: 0	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 98 Part de production d'énergie non renouvelable: 0
Politique de risques climatiques (compte tenu d'une corrélation attendue entre les émissions de GES et la consommation énergétique) ¹	PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (GWh/M€)	Secteur NACE A: 0.296 Secteur NACE B: 1.055 Secteur NACE C: 24732.379 Secteur NACE D: 0.002 Secteur NACE E: 0.049 Secteur NACE F: 0.166 Secteur NACE G: 0.071 Secteur NACE H: 2.463 Secteur NACE L: 0.022	Secteur NACE A: 0 Secteur NACE B: 2 Secteur NACE C: 46 Secteur NACE D: 0 Secteur NACE E: 0 Secteur NACE F: 4 Secteur NACE G: 7 Secteur NACE H: 2 Secteur NACE L: 7	Secteur NACE A: 0 Secteur NACE B: 2 Secteur NACE C: 47 Secteur NACE D: 0 Secteur NACE E: 0 Secteur NACE F: 4 Secteur NACE G: 7 Secteur NACE H: 2 Secteur NACE L: 7
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	37.43	85	86
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 8: Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/€M)	0.009	47	48
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/€M)	30.722	54	55

Social et Gouvernance :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique sur les normes ESG :	PAI 10 : Violations des principes du	Part d'investissement dans des sociétés qui	0.0%	99	100

¹ L'approche utilisée pour atténuer les risques associés au PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement. Pour le moment, les secteurs climatiques à fort impact ne sont pas tous visés par la politique d'exclusion.

Violation de normes et standards internationaux	pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)			
Politique sur les normes ESG : Violation des normes et standards internationaux (considérant qu'une corrélation existe entre les entreprises non conformes aux normes internationales et le manque de mise en œuvre par les entreprises des processus et mécanismes de mise en conformité permettant de surveiller le respect de ces normes) ²	PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	33.53 %	85	87
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 12: Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	27.96%	98	100
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (%)	20.75	99	100
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0	25	25

Pour actifs souverains ou supranationaux:

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
- Politique d'AXA IM sur les normes ESG, comprenant l'exclusion des pays où des violations sociales sévères sont observées - Pays sur la liste noire AXA IM basée sur les sanctions de l'UE et internationales	PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre et proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimés en valeur numérique et en %)	N/A	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	N/A

² L'approche utilisée pour atténuer les risques associés aux PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement.

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications réglementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Au cours de la période de référence, le Produit Financier n'a pas investi dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées à des violations significatives des normes et standards internationaux. Ces normes concernent les droits de l'homme, la société, le travail et l'environnement. AXA IM a exclu les entreprises qui ont été jugées « non conformes » aux principes du Pacte mondial des Nations unies, aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Par le biais des politiques d'exclusion, d'engagement et de vote, le Produit Financier a pris en considération les indicateurs PAI (principales incidences négatives) suivants :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
Politique de Risque Climatique	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2 (tCO2eq.)	Scope 1: 720.204 Scope 2: 348.945 Scope 3: 9857.409 Scope 1+2: 1069.148 Scope 1+2+3: 10851.817	Scope 1: 99 Scope 2: 99 Scope 3: 88 Scope 1+2: 99 Scope 1+2+3: 88	Scope 1: 100 Scope 2: 100 Scope 3: 89 Scope 1+2: 100 Scope 1+2+3: 89
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation					
Politique de Risque Climatique	PAI 2 : Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis (tCO2eq./M€)	Scope 1+2: 65.604 Scope 1+2+3: 654.357	Scope 1+2: 49 Scope 1+2+3: 88	Scope 1+2: 49 Scope 1+2+3: 89
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation					
Politique de Risque Climatique	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2eq./M€)	Scope 1+2+3: 1352.658	Scope 1+2+3: 88	Scope 1+2+3: 89
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation					
Politique de Risque Climatique	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % du total d'actifs sous gestion)	3.55	99	100
Politique de Risque Climatique (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui	Consommation d'énergie: 69.27 Production d'énergie: 99.27	Consommation d'énergie: 96 Production d'énergie: 0	Consommation d'énergie: 98 Production d'énergie: 0

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

		provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)			
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	37.43	85	86
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0.0%	99	100
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (%)	20.75	99	100
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)	0	25	25

Pour actifs souverains ou supranationaux:

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure	Couverture en % basé sur l'AUM total	Couverture en % basé sur les actifs éligibles
- Politique d'AXA IM sur les normes ESG, comprenant l'exclusion des pays où des violations sociales sévères sont observées - Pays sur la liste noire AXA IM basée sur les sanctions de l'UE et internationales	PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre et proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimés en valeur numérique et en %)	N/A	Nombre de pays: 0 Proportion du nombre total de pays: 0	N/A

Source: S&P Trucost, 2025

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et

la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications réglementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

N.B. : Les PAI sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles sur la période de référence.

Les chiffres publiés sur les indicateurs PAI peuvent être basés soit sur la « valeur actuelle de tous les investissements » telle que définie par le Règlement, soit sur les « actifs éligibles avec données disponibles uniquement », selon les cas. Les « actifs éligibles avec données disponibles » désignent tous les investissements (c'est-à-dire les entreprises bénéficiaires, les actifs souverains et supranationaux ou les actifs immobiliers, selon l'indicateur PAI), à l'exclusion des produits dérivés, des liquidités et équivalents de liquidités et des actifs éligibles sans donnée disponible. Les « actifs éligibles sans donnée disponible » sont des actifs pour lesquels les données sont insuffisantes et/ou de faible qualité pour un investissement spécifique. Il convient de noter que pour certains indicateurs PAI (c'est-à-dire les indicateurs PAI qui sont relatifs soit aux revenus des entreprises investies soit à des unités non monétaires tels que des flux physiques), le calcul est rebasé sur les actifs éligibles avec données disponibles uniquement à des fins de qualité des données et de comparabilité. Cette exclusion au dénominateur est reflétée et divulguée par le biais des ratios de couverture des indicateurs pertinents : la couverture divulguée reflète la proportion d'actifs éligibles pour lesquels des données sont disponibles ; en outre, pour assurer une transparence totale sur l'étendue des actifs pour lesquels les indicateurs PAI sont divulgués, la couverture basée sur la valeur actuelle de tous les investissements est également divulguée.

PAI calculés sur la base de la "valeur actuelle de tous les investissements"	PAI calculés sur la base des actifs éligibles, à l'exclusion des actifs éligibles pour lesquels aucune donnée n'est disponible
PAI 2, 4, 7, 10, 11 et 14	PAI 3 et 6

N.B. : Les indicateurs PAI 1 et 16 ne sont basés sur aucune de ces deux approches étant des PAI en valeur absolue (à noter que le PAI 16 est également relatif au nombre de pays investis en plus de la valeur absolue), c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de dénominateur dans leur formule.

Plus de détails sur nos méthodologies de comptabilisation et de divulgation des PAI sont disponibles dans le document sur les méthodologies ESG d'AXA IM disponible sur le site internet d'AXA IM : <https://www.axa-im.fr/nos-politiques-et-rapports>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux investissements du Produit financier (répartis selon le niveau 2 de la classification NACE) sont détaillés ci-dessous:

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/01/2025-31/12/2025

Investissements les plus importants	Secteur (NACE niveau 2)	% d'actifs	Pays
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC XTAI TWD	Manufacture of machinery and equipment n.e.c.	9.03%	TW
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD XKRX KRW	Manufacture of computer, electronic and optical products	2.8%	KR
SK HYNIX INC XKRX KRW	Manufacture of computer, electronic and optical products	2.3%	KR
ALIBABA GROUP HOLDING-SP ADR XNYS USD	Retail trade, except of motor vehicles and motorcycles	1.84%	HK
CHINA CONSTRUCTION BANK-H XHKG HKD	Financial service activities, except insurance and pension funding	1.8%	CN
TOKYO ELECTRON LTD XTKS JPY	Manufacture of machinery and equipment n.e.c.	1.53%	JP
NETEASE INC XHKG HKD	Publishing activities	1.48%	CN
TOKIO MARINE HOLDINGS INC XTKS JPY	Insurance, reinsurance and pension funding, except compulsory social security	1.41%	JP
HONDA MOTOR CO LTD XTKS JPY	Manufacture of motor vehicles, trailers and semi-trailers	1.38%	JP
TRIP.COM GROUP LTD-ADR XNGS USD	Information service activities	1.37%	SG
MEDIATEK INC XTAI TWD	Manufacture of computer, electronic and optical products	1.36%	TW
DAIICHI SANKYO CO LTD XTKS JPY	Manufacture of basic pharmaceutical products and pharmaceutical preparations	1.35%	JP
XIAOMI CORP-CLASS B XHKG HKD	Manufacture of computer, electronic and optical products	1.32%	CN
MS&AD INSURANCE GROUP HOLDIN XTKS JPY	Insurance, reinsurance and pension funding, except compulsory social security	1.28%	JP
SUZUKI MOTOR CORP XTKS JPY	Manufacture of motor vehicles, trailers and semi-trailers	1.23%	JP

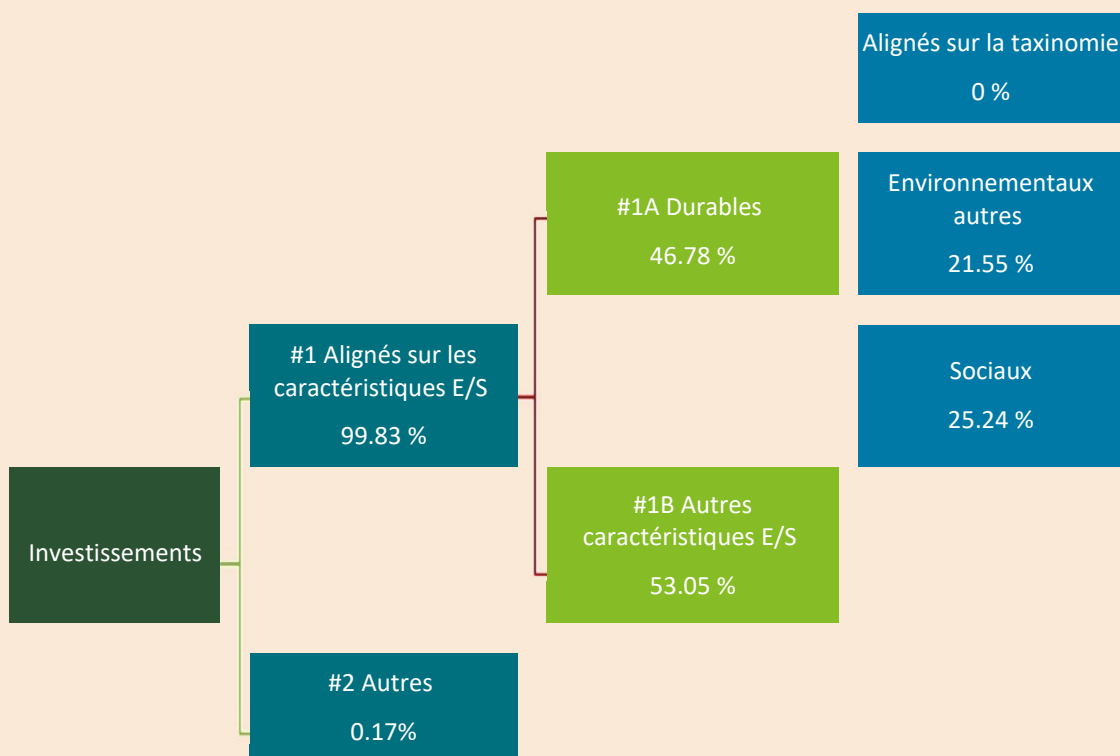
Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs effective a été communiquée sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles.

Selon l'usage potentiel des dérivés appliqué par la stratégie d'investissement du Produit Financier, l'exposition attendue détaillée ci-dessous pourrait être sujette à des variations étant donné que la valeur de l'actif net du portefeuille peut être impactée par la valorisation à la valeur de marché des dérivés. Pour plus de détails sur l'usage potentiel des dérivés par ce Produit Financier, veuillez-vous référer à sa documentation précontractuelle et à la description de la stratégie d'investissement dans cette documentation.

Les données présentées dans ce rapport ont été affectées par des difficultés techniques consécutives à la migration vers un nouveau prestataire de services. Ces problèmes ont entraîné des anomalies dans le traitement et la consolidation des informations, notamment une incohérence entre la somme des trois sous-catégories SI et le total SI reporté.

Malgré ces difficultés techniques, les informations fournies donnent une mesure assez précise de la durabilité des investissements.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements du Produit financier ont été réalisés dans les secteurs économiques indiqués ci-dessous (répartis selon le niveau 2 de NACE):

Secteur (NACE niveau 2)	Proportion
Financial service activities, except insurance and pension funding	14.33%
Manufacture of computer, electronic and optical products	13.06%
Manufacture of machinery and equipment n.e.c.	12.15%

Insurance, reinsurance and pension funding, except compulsory social security	8.9%
Manufacture of motor vehicles, trailers and semi-trailers	8.42%
Manufacture of basic pharmaceutical products and pharmaceutical preparations	6.23%
Retail trade, except of motor vehicles and motorcycles	4.64%
Information service activities	3.87%
Activities auxiliary to financial services and insurance activities	3.61%
Construction of buildings	2.78%
Publishing activities	2.24%
Manufacture of electrical equipment	2.22%
Wholesale trade, except of motor vehicles and motorcycles	2.2%
Telecommunications	1.79%
Extraction of crude petroleum and natural gas	1.61%
Other	1.37%
Water transport	1.34%
Other manufacturing	1.07%
Manufacture of basic metals	0.9%
Manufacture of chemicals and chemical products	0.86%
Activities of head offices, management consultancy activities	0.69%
Computer programming, consultancy and related activities	0.52%
Advertising and market research	0.49%
Manufacture of other transport equipment	0.47%
Human health activities	0.47%
Air transport	0.41%
Manufacture of rubber and plastic products	0.33%
Civil engineering	0.33%
Mining of metal ores	0.3%
Manufacture of paper and paper products	0.27%
Gambling and betting activities	0.27%
Manufacture of beverages	0.24%
Land transport and transport via pipelines	0.23%
Manufacture of food products	0.2%
Scientific research and development	0.18%
Real estate activities	0.18%
Manufacture of furniture	0.17%
Manufacture of wearing apparel	0.12%
Manufacture of leather and related products	0.1%
Electricity, gas, steam and air conditioning supply	0.09%
Warehousing and support activities for transportation	0.08%
Manufacture of coke and refined petroleum products	0.08%
Programming and broadcasting activities	0.07%
Employment activities	0.06%
Manufacture of fabricated metal products, except machinery and equipment	0.04%
Water collection, treatment and supply	0.03%

Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Produit Financier n'a pas pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Le Produit Financier n'a pas pris en considération le critère de « ne pas causer de préjudice important » de la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?³

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

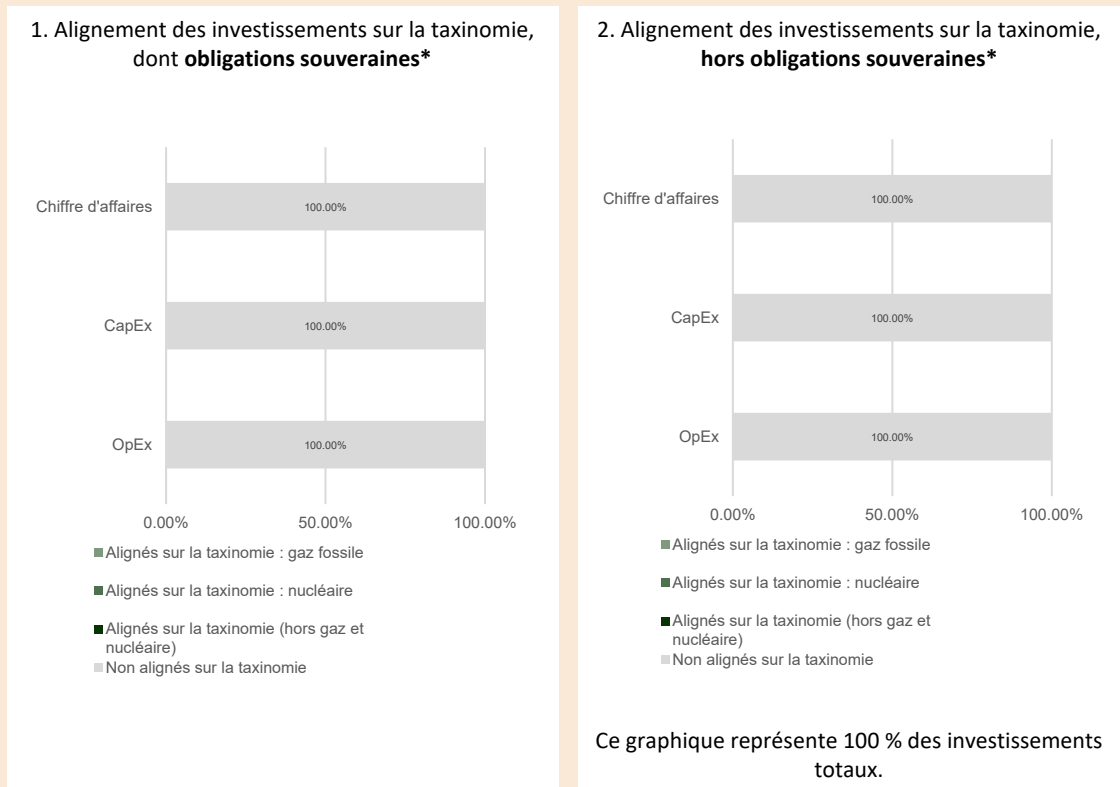
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

³ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Produit Financier n'a pas pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Le Produit Financier n'a pas pris en considération le critère de « ne pas causer de préjudice important » de la taxinomie de l'UE.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie UE				
	2025	2024	2023	2022
Basé sur le chiffre d'affaires	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Basé sur les dépenses d'investissement (CapEx)	0.00%	0.05%	0.00%	0.00%
Basé sur les dépenses opérationnelles (OpEx)	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%

Source: AXA IM, à partir des données de S&P Trucost, 2025

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE a été de 21.55% pour ce Produit Financier au cours de la période de référence.

Les entreprises bénéficiaires d'investissements ayant un objectif de durabilité environnementale selon le règlement SFDR contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU ou à la transition vers la décarbonation sur la base de critères définis, tels que décrits ci-dessus. Ces critères, qui s'appliquent aux émetteurs, sont différents des critères de sélection techniques définis dans la taxinomie de l'UE, qui s'appliquent aux activités économiques.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au cours de la période de référence, le produit financier a investi dans 25.24% d'investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le reste des investissements « Autres » représentait 0.17% de l'actif net du Produit Financier.

Les « autres » actifs peuvent avoir consisté, comme défini dans l'annexe précontractuelle, en:

- des investissements en liquidités et quasi-liquidités; et
- d'autres instruments éligibles au Produit Financier et qui ne remplissent pas les critères environnementaux et/ou sociaux décrits dans la présente annexe. Ces actifs peuvent être des valeurs mobilières tels que des instruments de capitaux propres, des investissements dérivés et des organismes de placement collectif qui ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales et qui sont utilisés pour atteindre l'objectif financier du Produit Financier et/ou à des fins de diversification et/ou de couverture.

Des garanties environnementales ou sociales ont été appliquées et évaluées sur tous les actifs « Autres » à l'exception (i) des produits dérivés autres que mono-émetteurs, (ii) des OPCVM et/ou OPC gérés par une autre société de gestion et (iii) des investissements en liquidités et quasi-liquidités décrits ci-dessus.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, le Produit Financier a continué à appliquer toutes les politiques d'exclusion d'AXA IM, dont les critères d'exclusion ont été mis à jour - pour les mises à jour les plus récentes - en 2023, mais dont les listes d'exclusion ont été mises à jour en 2024. Plus de détails sur ces politiques sont disponibles sous le lien suivant : [Nos Politiques et Rapports | AXA IM FR](#)



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

AXA ASIE ACTIONS

Securities Financing Transactions Regulation

31/12/2025

EUR

Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et Total Return Swaps exprimés en valeur absolue et en pourcentage de l'actif net du fonds

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant					
% de l'actif net total					

Un tableau vide signifie qu’aucune donnée n’est à reporter

Montant des titres et matières premières prêtés en proportion des actifs

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant des actifs prêtés					
% des actifs pouvant être prêtés					

Un tableau vide signifie qu’aucune donnée n’est à reporter

10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors liquidités) pour tous les types d'opérations de financement (volume de garanties au titre des transactions en cours)

1 . Nom	
Volume des garanties reçues	
2 . Nom	
Volume des garanties reçues	
3 . Nom	
Volume des garanties reçues	
4 . Nom	
Volume des garanties reçues	
5 . Nom	
Volume des garanties reçues	
6 . Nom	
Volume des garanties reçues	
7 . Nom	
Volume des garanties reçues	
8 . Nom	
Volume des garanties reçues	
9 . Nom	
Volume des garanties reçues	
10 . Nom	
Volume des garanties reçues	

Un tableau vide signifie qu’aucune donnée n’est à reporter

10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
1. Nom					
Montant					
Domicile					
2. Nom					
Montant					
Domicile					
3. Nom					
Montant					
Domicile					
4. Nom					
Montant					
Domicile					
5. Nom					
Montant					
Domicile					
6. Nom					
Montant					
Domicile					
7. Nom					
Montant					
Domicile					
8. Nom					
Montant					
Domicile					
9. Nom					
Montant					
Domicile					
10. Nom					
Montant					
Domicile					

Un tableau vide signifie qu’aucune donnée n’est à reporter

Type et qualité des garanties (collatéral), en valeur absolue et sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Type et qualité de la garantie					
Liquidités					
Instruments de dette					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Actions					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Parts de fonds					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Monnaie de la garantie					
Pays de l'émetteur de la garantie					

Un tableau vide signifie qu’aucune donnée n’est à reporter

Échéance de la garantie, en valeur absolue et sans compensation, ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					
ouvertes					

Un tableau vide signifie qu’aucune donnée n’est à reporter

Échéance des opérations de financement sur titres et total return swaps ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					
ouvertes					

Un tableau vide signifie qu’aucune donnée n’est à reporter

Règlement et compensation des contrats

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Contrepartie centrale					
Bilatéraux					
Trois parties					

Un tableau vide signifie qu’aucune donnée n’est à reporter

- La compensation des contrats financiers listés détenus par le portefeuille est réalisée par le biais d’une contrepartie centrale
- La compensation des contrats financiers non listés détenus par le portefeuille et éligibles à la compensation centrale selon EMIR est réalisée par le biais d’une contrepartie centrale
- La compensation des contrats financiers non listés détenus par le portefeuille et non éligibles à la compensation centrale selon EMIR est réalisée de manière bilatérale avec les contreparties des transactions
- La compensation des opérations efficaces de portefeuilles est réalisée par un tiers aux transactions dans le cadre d’un contrat tri-partite de collatéral management.

Données sur la réutilisation des garanties

	Espèces	Titres
Montant maximal (%)	100,00	0,00
Montant utilisé (%)		
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces des opérations de financement sur titres et TRS		

Un tableau vide signifie qu’aucune donnée n’est à reporter

L'OPC respecte les contraintes définies dans la position AMF n° 2013-06 relative aux fonds cotés et autres question liées aux OPCVM.

Les garanties financières reçues en espèces sont donc uniquement :

- placées en dépôt auprès d'entités prescrites à l'article 50, point f), de la directive OPCVM;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières reçues en titres ne sont pas réutilisées.

La rémunération estimée issue de la réutilisation des garanties de l'OPC est donc proche du taux monétaire de référence.

Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

1 . Nom	
Montant conservé	

Un tableau vide signifie qu’aucune donnée n’est à reporter

Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Montant total du collatéral versé	
En % de toutes les garanties versées	
Comptes séparés	
Comptes groupés	
Autres comptes	

Un tableau vide signifie qu’aucune donnée n’est à reporter

Données sur les revenus ventilés

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC						
	Montant					
	en % du revenus					
Gestionnaire						
	Montant					
	en % du revenus					
Tiers (ex. agent prêteur...)						
	Montant					
	en % du revenus					

Un tableau vide signifie qu’aucune donnée n’est à reporter

Les revenus générés par les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres bénéficieront majoritairement au fonds, le solde reviendra à l'agent prêteur selon les conditions définies dans le prospectus. Il peut néanmoins exister des décalages temporels de facturation impactant la présentation des données mentionnées dans le tableau relatif aux revenus ventilés.

Données sur les coûts ventilés

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC						
	Montant					
Gestionnaire						
	Montant					
Tiers (ex. agent prêteur...)						
	Montant					

Un tableau vide signifie qu’aucune donnée n’est à reporter



45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

FCP AXA ASIE ACTIONS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

FCP AXA ASIE ACTIONS

Tour Majunga - 6 Place de la Pyramide

92800 Puteaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP AXA ASIE ACTIONS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) AXA ASIE ACTIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique

27/4/2026

DocuSigned by:
DUNAND-ROUX Gilles
F03E23C213CF452...

Gilles DUNAND-ROUX

Associé

AXA ASIE ACTIONS

Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	16 724 265,11	17 199 469,06
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	16 724 265,11	17 199 469,06
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00	0,00
OPCVM	0,00	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	16 724 265,11	17 199 469,06
Créances et comptes d'ajustement actifs	186 657,21	280 201,11
Comptes financiers	64 591,00	37 042,38
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	251 248,21	317 243,49
Total Actif I + II	16 975 513,32	17 516 712,55

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

AXA ASIE ACTIONS

Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	8 201 012,30	8 107 219,10
Report à nouveau sur revenu net	1 655,55	2 126,87
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	6 301 652,88	7 184 920,24
Résultat net de l'exercice	2 328 706,56	2 041 172,48
Capitaux propres I	16 833 027,29	17 335 438,69
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (C)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	142 486,03	181 273,86
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	142 486,03	181 273,86
Total Passifs : I + III + IV	16 975 513,32	17 516 712,55

AXA ASIE ACTIONS

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	464 815,66	514 358,17
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créance	0,00	0,00
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	2 568,66	5 135,90
Sous-total Produits sur opérations financières	467 384,32	519 494,07
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	-23,63
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	-23,63
Total Revenus financiers nets (A)	467 384,32	519 470,44
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-296 348,54	-332 487,54
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	6 024,81	-2 502,28
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-290 323,73	-334 989,82
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	177 060,59	184 480,62
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-14 667,38	-3 990,14
Revenus nets I = C + D	162 393,21	180 490,48
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	1 695 296,55	408 270,35
Frais de transactions externes et frais de cession	-43 611,27	-43 865,01
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	1 651 685,28	364 405,34
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-90 612,01	5 104,83
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	1 561 073,27	369 510,17
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	627 548,37	1 524 812,61
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	627 548,37	1 524 812,61

AXA ASIE ACTIONS

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-22 308,29	-33 640,78
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	605 240,08	1 491 171,83
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	0,00
Résultat net = I + II + III - IV	2 328 706,56	2 041 172,48

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

AXA ASIE ACTIONS

Rappel de la stratégie d'investissement

L'OPCVM est classé dans la catégorie suivante: « Actions internationales ». L'objectif de l'OPCVM est la recherche d'une appréciation du capital sur le long terme en investissant dans des valeurs qui réalisent une large proportion de leurs activités ou dont le siège social est situé dans des pays membres de l'indice de référence.

Le prospectus du FCP décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

AXA ASIE ACTIONS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC n°2022-03 relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable.

Evénement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : **Néant**.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : **Néant**.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : **Néant**.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs : **Néant**.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité ;
- Régularité, sincérité ;
- Prudence ;
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

1. Dérogations (le cas échéant) :

- Aux hypothèses de base sur lesquelles est normalement fondée l'élaboration des états financiers pour les comptes annuels : **Néant**
- Aux règles générales d'établissement et de présentation des états financiers, notamment à la dérogation sur la durée de l'exercice : **Néant**

2. Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes annuels de la manière suivante :

Valeurs mobilières :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les Titres de Créance Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF):

AXA ASIE ACTIONS

Les titres de Créance Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou d'émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :

- pour l'Euro, courbe de swap €STR (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignés par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).
- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossées à des prêts (CLO) :
 - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
 - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
 - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
 - Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Pensions :
 - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
 - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Instruments financiers reçus et/ou donnés en garantie :
 - La société de gestion procédera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Les appels de marge seront réalisés sur une base quotidienne.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.
- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (Sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
 - La valeur nominale de l'instrument,
 - Le prix d'exercice de l'instrument,
 - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
 - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,

AXA ASIE ACTIONS

- Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie, calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇒ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD) :

- Swap de taux contre €STR, FED FUNDS ou SONIA :
Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.
- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :
Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇒ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD) :

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix

3. Méthodes de comptabilisation

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons [ENCAISSES](#).

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques au FCP et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières frais exclus.

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

4. Ajustement de prix (« swing pricing »)

Si les ordres de souscription et rachat nets évalués sur la dernière valeur liquidative disponible un jour de valorisation dépassent un certain seuil ce jour de valorisation, seuil tel que déterminé et révisé périodiquement par la Société de Gestion, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse afin de refléter les frais de négociation et d'autres coûts pouvant être encourus lors de l'achat ou de la vente d'actifs pour couvrir les opérations nettes quotidiennes.

La Société de Gestion peut appliquer le mécanisme d'ajustement de prix à l'OPC. Le montant de l'ajustement de prix sera fixé par la Société de Gestion.

5. Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas

AXA ASIE ACTIONS

fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Part de capitalisation

Les Sommes Distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Part de distribution

Les Sommes Distribuables sont distribuées dans les limites suivantes :

le revenu net est intégralement distribué, aux arrondis près,

les plus-values nettes réalisées peuvent être sur décision de la société de gestion partiellement ou intégralement distribuées.

Les Sommes Distribuables non distribuées seront inscrites en report.

Des acomptes peuvent être mis en distribution en cours d'exercice, sur décision de la société de gestion et dans la limite des Sommes Distribuables réalisées à la date de la décision.

6. Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées au FCP
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés au FCP sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat de l'OPC :
 - o Frais de gestion donc frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, distribution, avocats) :
 - Le taux maximum s'élève à 2% de l'actif net (OPC inclus).
- Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :
 - Néant (Dans la mesure où l'investissement du FCP dans des OPC sous-jacents ne représente pas plus de 20% son actif, le niveau de frais indirects n'a pas à être précisé dans le tableau ci-dessus, toutefois cela ne signifie pas pour autant qu'aucun frais ne sera supporté par le FCP du fait de cet investissement).
- Commission de mouvement / Dépositaire :
 - Le prélèvement sur chaque transaction est de 50 euro TTC maximum.
- Commission de surperformance :
 - Néant.
- Rétrocession de frais de gestion :
 - Néant.
- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :
 - Non applicable.

7. Principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit

Afin de classer les titres exposés directement aux marchés de crédit dans les catégories suivantes :

AXA ASIE ACTIONS

Titres avec une notation de crédit favorable ou « INVESTMENT GRADE »

Titres les plus risqués ou « Non INVESTMENT GRADE »

Titres non notés ou sujets à notation interne ou « NON NOTÉS »

Les notations financières de 3 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

La règle appliquée consiste à retenir :

- En priorité, la moins bonne note du titre entre les 3 agences si elle existe ;
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net total	16 833 027,29	17 335 438,69	16 656 329,61	16 354 939,02	22 011 704,39
Retail capi.					
Actif net	1 975 846,70	1 910 632,15	2 234 648,74	2 167 616,06	3 123 465,51
Nombre de parts	57 495,7800	64 609,6774	85 636,2691	90 591,7762	106 537,4019
Valeur liquidative unitaire	34,36	29,57	26,09	23,92	29,31
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	3,51	0,92	0,29	-1,98	4,21
Retail distri.					
Actif net	14 857 180,59	15 424 806,54	14 421 680,87	14 187 322,96	18 888 238,88
Nombre de parts	612 989,2379	730 930,8758	765 995,6944	806 329,7158	870 258,0521
Valeur liquidative unitaire	24,23	21,10	18,82	17,59	21,70
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,23	0,22	0,21	0,34	0,13
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,053	0,00	0,076	0,061
Capitalisation unitaire	0,00	0,00	0,00	-1,79	0,00

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Evolution des capitaux propres

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	17 335 438,69	16 656 329,61
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	272 803,88	1 585 183,84
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-3 078 280,44	-2 830 550,66
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	177 060,59	184 480,62
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 651 685,28	364 405,34
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	627 548,37	1 524 812,61
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-153 229,08	-149 222,67
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	16 833 027,29	17 335 438,69

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
Retail capi.		
Parts souscrites durant l'exercice	2 722,2076	82 319,69
Parts rachetés durant l'exercice	-9 836,1050	-299 087,18
Solde net des souscriptions/rachats	-7 113,8974	-216 767,49
Retail distri.		
Parts souscrites durant l'exercice	9 296,3621	190 484,19
Parts rachetés durant l'exercice	-127 238,0000	-2 779 193,26
Solde net des souscriptions/rachats	-117 941,6379	-2 588 709,07

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
Retail capi.	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
Retail distri.	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0000447849	C	Capitalisable	EUR	1 975 846,70	57 495,7800	34,36
FR0000447856	D	Distribuable	EUR	14 857 180,59	612 989,2379	24,23

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Japon +/-	Chine +/-	Taiwan +/-	Corée +/-	Caïmanes, îles +/-
exprimés en milliers d'Euro						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	16 724,27	6 394,48	3 275,12	2 632,60	1 757,80	1 083,08
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	16 724,27	NA	NA	NA	NA	NA

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	64,59	0,00	0,00	0,00	64,59
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	0,00	0,00	0,00	64,59

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	[3 - 6 mois] +/-	[6 mois - 1 an] +/-	[1 - 3 ans] +/-	[3 - 5 ans] +/-	[5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	64,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	64,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	JPY +/-	HKD +/-	TWD +/-	KRW +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	6 394,48	3 323,56	2 632,60	1 757,80	2 615,83
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	7,19	63,17	45,44	0,00	7,68
Comptes financiers	2,43	1,09	13,61	0,24	2,97
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	-63,16	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	6 404,10	3 324,66	2 691,65	1 758,04	2 626,48

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre des règles et méthodes comptables.

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
exprimés en milliers d'Euro		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	18 991,44
Ventes à règlement différé	167 665,77
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créditeurs divers	0,00
Total des créances	186 657,21
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	-63 165,66
Frais de gestion	-78 312,37
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	-1 008,00
Total des dettes	-142 486,03
Total des créances et dettes	44 171,18

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

Retail capi.	31/12/2025
Frais fixes	32 461,29
Frais fixes en % actuel	1,75
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Retail distri.	31/12/2025
Frais fixes	257 862,44
Frais fixes en % actuel	1,76
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Total			0,00

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	162 393,21	180 490,48
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	162 393,21	180 490,48
Report à nouveau	1 655,55	2 126,87
Sommes distribuables au titre du revenu net	164 048,76	182 617,35

Retail capi.		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	18 991,86	19 840,14
Total	18 991,86	19 840,14
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,000	0,000
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Retail distri.		
Affectation :		
Distribution	140 987,52	160 804,79
Report à nouveau du revenu de l'exercice	4 069,38	1 972,42
Capitalisation	0,00	0,00
Total	145 056,90	162 777,21
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,000	0,000
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	612 989,2379	730 930,8758
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,23	0,22
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	38 018,02	37 048,66

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 561 073,27	369 510,17
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	1 561 073,27	369 510,17
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	6 301 652,88	7 184 920,24
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	7 862 726,15	7 554 430,41

Retail capi.		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	183 198,86	40 314,76
Total	183 198,86	40 314,76
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Retail distri.		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	7 679 527,29	7 514 115,65
Capitalisation	0,00	0,00
Total	7 679 527,29	7 514 115,65
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	612 989,2379	730 930,8758
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			16 724 265,11	99,35
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			16 724 265,11	99,35
Acier - Producteurs			109 124,85	0,65
KOBE STEEL JPY50	JPY	9 700	109 124,85	0,65
Appareils menagers			152 990,06	0,91
HAIER SMART HOME CO LTD H COMMON STOCK CNY1.0	HKD	57 600	152 990,06	0,91
Assurance des biens et des personnes			592 538,67	3,52
MILLEA HOLDINGS INC	JPY	2 400	75 837,17	0,45
MS AND AD INSURANCE GROUP HOLDINGS. INC.	JPY	10 800	216 071,40	1,28
PEOPLE S INSURANCE CO GROU H COMMON STOCK CNY1.	HKD	189 000	139 558,92	0,83
PICC PROPERTY + CA H CNY1	HKD	90 000	161 071,18	0,96
Assurance multi-lignes			253 008,32	1,50
PING AN INSURANCE H CNY1	HKD	35 500	253 008,32	1,50
Assurance Sante/Vie			571 917,87	3,40
CHINA PACIFIC INSURANCE GR H COMMON STOCK CNY1.	HKD	52 200	201 004,23	1,19
JAPAN POST HOLDINGS CO LTD COMMON STOCK	JPY	23 200	208 005,74	1,24
NEW CHINA LIFE INSURANCE C H COMMON STOCK CNY1.	HKD	27 400	162 907,90	0,97
banque - Clientele diverse			432 997,28	2,57
MITSUBISHI UFJ FIN GROUP NPV	JPY	6 900	93 442,23	0,55
SUMITOMO MITSUI GR NPV	JPY	12 400	339 555,05	2,02
Banque commerciale - non US			1 400 412,11	8,32
BANGKOK BANK THB10 (NVDR)	THB	29 400	134 679,96	0,80
BANK OF NINGBO CO LTD A COMMON STOCK CNY1.0	CNY	7 500	25 669,38	0,15
BANK OF SHANGHAI CO LTD A COMMON STOCK CNY1.0	CNY	36 700	45 163,73	0,27
BANK OF SHANGHAI CO LTD A COMMON STOCK CNY1.0	CNY	52 300	64 361,39	0,38
CHINA CONSTRUCTION BANK H COMMON STOCK CNY1.0	HKD	377 000	317 146,36	1,88
DBS GROUP HLDGS SGD1	SGD	5 900	220 163,54	1,31
HANA FINANCIAL HOL KRW5000	KRW	1 544	85 876,44	0,51
HUAXIA BANK CO LTD A COMMON STOCK CNY1.0	CNY	121 600	101 787,08	0,61
INDUSTRIAL BANK CO LTD A COMMON STOCK CNY1.0	CNY	63 800	163 712,33	0,97
PING AN BANK CO LTD A COMMON STOCK CNY1.0	CNY	98 300	136 660,03	0,81
SHANGHAI PUDONG DEVEL BANK-A	CNY	69 400	105 191,87	0,63
Batiment residentiel/commercial			441 853,11	2,63
HYOSUNG HEAVY INDUSTRIES COR COMMON STOCK KRW5000.0	KRW	17	17 895,75	0,11
OPEN HOUSE CO LTD COMMON STOCK	JPY	2 700	134 963,96	0,80
SEKISUI HOUSE JPY50	JPY	9 200	174 815,30	1,04
SUMITOMO FORESTRY	JPY	13 100	114 178,10	0,68

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Biens industriels - Constructions et mines			50 718,69	0,30
SANY HEAVY INDUSTRY CO LTD A COMMON STOCK CNY1.0	CNY	19 700	50 718,69	0,30
Boissons non alcoolisées			57 921,74	0,34
CHINA FOODS LTD	HKD	122 000	57 921,74	0,34
BTP/Genie Civil - Diverses			69 041,56	0,41
CHINA STATE CONSTRUCTION A COMMON STOCK CNY1.0	CNY	57 400	35 878,28	0,21
SHINNIHON CORP COMMON STOCK	JPY	3 000	33 163,28	0,20
BTP - Construction lourde			54 889,35	0,33
CHINA COMMUNICATIONS SERVICES	HKD	112 000	54 889,35	0,33
Bureautique et équipement			105 239,23	0,63
RICOH CO JPY50	JPY	14 100	105 239,23	0,63
Casino Hotels			150 910,70	0,90
GALAXY ENTERTAINMENT GROUP L COMMON STOCK HKD.1	HKD	36 000	150 910,70	0,90
Casino Services			26 199,26	0,16
FIELDS CORP NPV	JPY	2 600	26 199,26	0,16
Chimie - Diversifie			147 132,52	0,87
ASAHI KASEI CORP JPY50	JPY	19 500	147 132,52	0,87
Compagnie petroliere- Exploration/production			282 269,76	1,68
INPEX HOLDINGS INC COM STK JPY1	JPY	12 400	210 630,56	1,25
JAPAN PETROLEUM EX NPV	JPY	8 400	71 639,20	0,43
Compagnies aeriennes			71 011,79	0,42
JAPAN AIRLINES CO LTD COMMON STOCK	JPY	4 500	71 011,79	0,42
Composants electroniques - Divers			384 725,94	2,29
DAINIPPON SCREEN JPY50	JPY	700	57 950,18	0,35
HON HAI PRECISION TWD10	TWD	47 000	293 576,47	1,74
LG PHILIPS LCD KRW5000	KRW	4 756	33 199,29	0,20
Composants electroniques - Semi-conducteurs			1 499 906,92	8,91
MEDIATEK INC TWD10	TWD	3 000	116 254,49	0,69
SAMSUNG ELECTRONIC	KRW	11 711	829 946,85	4,93
SK HYNIX INC.	KRW	1 439	553 705,58	3,29
Construction navale			136 402,82	0,81
YANGZIJIANG SHIPBUILDING	SGD	59 200	136 402,82	0,81
Contenu et informations Internet			169 070,52	1,00
GMO INTERNET INC COMMON STOCK	JPY	1 600	34 053,07	0,20
KUAISHOU TECHNOLOGY COMMON STOCK USD.0000053	HKD	19 300	135 017,45	0,80
Convertisseur de courant/Alimentation			234 866,59	1,40
DELTA ELECTRONICS TWD10	TWD	9 000	234 866,59	1,40
			30 806,81	0,18
PHC HOLDINGS CORP COMMON STOCK	JPY	5 100	30 806,81	0,18

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Detail - Vetements/Chaussures			186 520,61	1,11
ADASTRIA CO LTD	JPY	1 900	29 673,12	0,18
ANTA SPORTS PRODUCTS LTD COMMON STOCK HKD.1	HKD	17 800	156 847,49	0,93
E-Commerce/Produits			285 060,00	1,69
ALIBABA GROUP HOLDING SP ADR ADR USD.000025	USD	2 284	285 060,00	1,69
E-Commerce/Services			236 954,92	1,41
TRIP.COM GROUP LTD ADR ADR USD.01	USD	3 870	236 954,92	1,41
Energie - Sources alternatives			154 216,82	0,92
SUNGROW POWER SUPPLY CO LT A COMMON STOCK CNY1.0	CNY	7 400	154 216,82	0,92
Finance - Autres services			437 126,55	2,60
HONG KONG EXCHANGE HKD1	HKD	5 900	263 074,18	1,56
SINGAPORE EXCHANGE SGD0.01	SGD	15 500	174 052,37	1,04
Finance - Banque d'affaires/courtiers			364 164,31	2,16
NOMURA HOLDINGS JPY50	JPY	28 700	202 829,44	1,20
SBI HOLDINGS INC NPV	JPY	8 800	161 334,87	0,96
Finance - Prets a la consommation			24 053,66	0,14
QFIN HOLDINGS, INC ADR USD.00001	USD	1 466	24 053,66	0,14
Finance - Societe de credit-bail			235 297,14	1,40
CENTURY LEASING SY NPV	JPY	11 700	128 923,68	0,77
ORIX CORP JPY50	JPY	4 300	106 373,46	0,63
Immobilier - Operations/Developpement			116 892,11	0,69
UOL GROUP LTD SGD1	SGD	20 200	116 892,11	0,69
Import/Export			163 158,45	0,97
MARUBENI CORP JPY50	JPY	6 900	163 158,45	0,97
Informatique - Equipement peripheriques			57 379,81	0,34
FERROTEC CORP COMMON STOCK	JPY	2 100	57 379,81	0,34
Laboratoires medicaux et services de depistage			152 239,83	0,90
WUXI APPTTEC CO LTD H COMMON STOCK CNY1.0	HKD	14 100	152 239,83	0,90
Location d'equipement d'automobile			36 153,68	0,22
KANAMOTO CO JPY50	JPY	1 700	36 153,68	0,22
Logiciels de divertissement			464 138,23	2,76
DENA CO LTD NPV	JPY	5 000	68 933,99	0,41
GREE INC	JPY	7 900	17 165,60	0,10
MIXI INC COMMON STOCK	JPY	3 100	45 921,77	0,28
NETEASE INC COMMON STOCK USD.0001	HKD	10 400	244 149,08	1,45
XD INC COMMON STOCK USD.0001	HKD	12 400	87 967,79	0,52
Machines de manutention			32 773,79	0,20
TSUGAMI CORP JPY50	JPY	2 100	32 773,79	0,20
Machines utilitaires electriques			47 931,12	0,29
HITACHI JPY50	JPY	1 800	47 931,12	0,29

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Materiaux semi-conducteur - circuit integre			1 596 128,10	9,48
TAIWAN SEMICON MAN TWD10	TWD	38 000	1 596 128,10	9,48
Metaux - Diversifie			145 226,61	0,86
CHINA MOLYBDENUM C H CNY0.2	HKD	69 000	145 226,61	0,86
Mines d'or			33 697,23	0,20
ANEKA TAMBANG IDR500	IDR	209 500	33 697,23	0,20
Ordinateurs-peripheriques de memoire			121 538,79	0,72
WIWYNN CORP COMMON STOCK TWD10.0	TWD	1 000	121 538,79	0,72
Pieces/Accessoires (automobiles-camions)			55 487,79	0,33
NIPPON SEIKI CO JPY50	JPY	2 400	28 486,20	0,17
TOPRE CORPORATION JPY50	JPY	2 100	27 001,59	0,16
Portail/Fournisseur d'accès			121 731,42	0,72
NAVER CORP	KRW	337	48 303,52	0,29
YAHOO JAPAN CORP JPY50000	JPY	32 400	73 427,90	0,43
Production audio et video industrielle			47 411,27	0,28
NORITSU KOKI CO JPY50	JPY	4 700	47 411,27	0,28
Produits Audio-Video			213 916,32	1,27
LITE ON TECHNOLOGY TWD10 TWD10	TWD	32 000	141 781,70	0,84
SONY GROUP CORPORATION	JPY	3 300	72 134,62	0,43
Produits de mise en reseau			128 449,02	0,76
ACCTON TECHNOLOGY CORP COMMON STOCK CNY1.0	TWD	4 000	128 449,02	0,76
Produits de soin et de beaute			48 610,31	0,29
KRW5000	KRW	3 063	48 610,31	0,29
Produits Electriques - divers			190 077,47	1,13
BROTHER INDUSTRIES JPY50	JPY	7 100	120 410,14	0,72
TAKEUCHI MFG CO NPV	JPY	1 900	69 667,33	0,41
Produits lies a l'industrie des semi-conducteurs			402 956,94	2,39
DISCO CORP COMMON STOCK	JPY	400	104 666,68	0,62
TOKYO ELECTRON JPY50	JPY	1 600	298 290,26	1,77
Produits pharmaceutiques			185 284,14	1,10
FUJIFILM HOLDINGS CORP COMMON STOCK	JPY	10 200	185 284,14	1,10
Produits pharmaceutiques et biotechnologie			835 651,60	4,96
DAIICHI SANKYO COM NPV	JPY	11 600	210 967,35	1,25
HANSON PHARMACEUTICAL GROUP COMMON STOCK HKD.00001	HKD	38 000	149 983,04	0,89
LIVZON PHARMACEUTICAL GROU H COMMON STOCK CNY1.0	HKD	36 500	113 876,58	0,67
OTSUKA HOLDINGS CO LTD COMMON STOCK	JPY	3 900	187 977,94	1,12
SHIONOGI + CO JPY50	JPY	11 200	172 846,69	1,03
Raffinage et Marketing			51 512,92	0,31
PETRONAS DAGANGAN MYR1	MYR	12 300	51 512,92	0,31
Ressources humaines			114 605,12	0,68
TEMP HOLDINGS CO LTD NPV	JPY	72 600	114 605,12	0,68

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Savons et produits de nettoyage			84 463,02	0,50
UNILEVER INDONESIA IDR10	IDR	636 200	84 463,02	0,50
Secteur automobile - Voitures/camions legers			1 033 505,60	6,14
FUJI HEAVY INDS JPY50	JPY	11 000	202 863,67	1,21
GEELY AUTOMOBILE H HKD0.02	HKD	84 000	164 484,26	0,98
HONDA MOTOR CO JPY50	JPY	27 100	226 116,53	1,34
MAZDA MOTOR CORP JPY50	JPY	18 300	121 178,79	0,72
SUZUKI MOTOR CORP JPY50	JPY	15 800	200 365,42	1,19
TOYOTA MOTOR CORP JPY50	JPY	6 500	118 496,93	0,70
Services de publicite			104 727,52	0,62
DENTSU GROUP INC COMMON STOCK	JPY	5 800	104 727,52	0,62
Services financiers divers			140 262,75	0,83
KB FINANCIAL GROUP KRW5000	KRW	1 903	140 262,75	0,83
Services informatiques			115 378,88	0,69
NEC CORP JPY50	JPY	4 000	115 378,88	0,69
Societes d'investissement			30 865,48	0,18
NISHIO RENT ALL	JPY	1 200	30 865,48	0,18
Telephonie cellulaire			178 489,53	1,06
ADVANCED INFO SERV THB1 (NVDR)	THB	21 100	178 489,53	1,06
Telephonie - integre			208 936,97	1,24
NTT INC COMMON STOCK	JPY	243 900	208 936,97	1,24
Transport maritime			42 667,89	0,25
SITC INTERNATIONAL HOLDINGS COMMON STOCK HKD.1	HKD	14 000	42 667,89	0,25
Transport - services			16 617,99	0,10
SINOTRUK (HK) LTD HKD0.10	HKD	5 500	16 617,99	0,10
Whsing&Harbor Trans Serv			56 046,93	0,33
INTL CONTAINER PHP1	PHP	6 830	56 046,93	0,33
Total			16 724 265,11	99,35

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d’une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AXA ASIE ACTIONS

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	16 724 265,11
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	251 248,21
Autres passifs (-)	-142 486,03
Total = actif net	16 833 027,29



Société de gestion

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE –Siège social : 1 Boulevard Haussmann 75009 PARIS - France

Adresse postale : Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide, 92800 Puteaux - France

Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF n° GP 96002 en date du 19 avril 1996

Société par actions simplifiée au capital de 170 573 424 euros, 319 378 832 RCS Nanterre.

Dépositaire

BNP PARIBAS SA- 3, rue d'Antin - 75002 Paris